




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 5 / 0 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2023-7474

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles, d'une surface de 26,8507 ha sur les communes de RUILLE FROID FONDS, section C, n° 1007, GENNES-LONGUEFUYE, section AB, n° 36, ST CHARLES LA FORET, section A, n° 479, 501, 503 et 504, GREZ EN BOUERE, section B, n° 33, 34, 36, 37, 40, 55, 60, 62, 686, 842, en Mayenne.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Groupement Foncier Rural du Bois du Puy

Raison sociale

GFR du Bois du Puy

N° SIRET

3 2 4 3 1 2 8 5 9

Type de société (SA, SCI...)

GFR

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DUVERGER

Prénom(s)

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47c	Premier boisement d'une superficie de 26,8507 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de prairies agricoles, sur une surface de 26,8507 ha.

Essences de boisement : chêne sessile en essence objective et 20 % en diversification, soit : merisier, alisier torminal, charme, cormier, bourdaine, troène, noisetier, poirier sauvage, cornouiller, érable champêtre.

Le chantier de plantation aura lieu durant l'automne 2024 ou l'hiver 2025.

La préparation du sol se fera uniquement sur les futures lignes de plantation espacées de 3,5 m (sous-solage et émiettage). Une bande enherbée de 6 à 12 mètres de large sera conservée en l'état (zone non travaillée et non plantée) autour de chaque projet de boisement et le long de chacune des haies existantes. Les surfaces sous la ligne électrique (d'une largeur de 50 mètres de large), ainsi que les bordures de 6 m de part et d'autre de cette emprise de 50 mètres de large, ne seront pas plantées et laissées en prairies. Toutes les zones humides qui sont cartographiées sur la carte pédologique du Conseil Départemental de la Mayenne, seront laissées en prairies.

Enfin toute la partie de la parcelle cadastrale n° 684, section B, commune de GREZ EN BOUERE, qui borde le bois existant sur son côté Ouest et Sud, ne sera pas boisée et laissée en prairie. Ainsi sur la totalité cadastrale du projet qui est de 26,8507 ha, il n'y aura 15,0618 ha de planté en plein et 11,7889 ha non plantés. La surface plantée sera seulement de 56 % de la surface totale cadastrale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de valoriser ce terrain et de mettre en place un peuplement forestier productif de bois d'oeuvre tout en préservant la biodiversité et le paysage. Ces nouvelles parcelles boisées seront soumises à un document de gestion durable (Plan simple de Gestion) et la certification forestière PEFC.

De part la diversité des essences feuillues qui seront implantées (chêne sessile, merisier, alisier torminal, charme, cormier, bourdaine, troène, noisetier, poirier sauvage, cornouiller, érable champêtre), sous la forme de plantation en plein sur une partie de la surface, tout en laissant les bordures périphériques non boisées, ce projet en ayant tout à la fois des bandes enherbées, des prairies et des bois, sera extrêmement propice à la biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de plantation et d'entretiens pendant les cinq premières années.

Les haies et les talus boisés seront conservés. Ces zones ne seront ni travaillées, ni plantées, mais laissées en l'état.

La préparation du sol se fera uniquement sur les futures lignes de plantation, sur une largeur de 1 mètre. Ces lignes seront espacées de 3,5 mètres. Elle consistera en un labour uniquement sur les lignes de plantation, espacées de 3,5 mètres. Ainsi seul tiers de la surface plantée sera réellement travaillé.

Une bande enherbée de 6 à 12 mètres de large sera maintenue en périphérie des parcelles plantées, ainsi que sous la ligne EDF sur une largeur totale de 62 mètres, et avec aussi toute la partie de la parcelle 684 qui longe le bois existant, qui ne sera pas plantée mais laissée en prairie. Ces bandes enherbées et les prairies conservées, qui représentent 44 % de la surface totale cadastrale du projet, favoriseront la diversité floristique.

Toutes les parties de parcelle cadastrale, classées en 5 ou 6 au point de vue hydromorphie sur la carte pédologique du Conseil Départemental de la Mayenne, ont été exclues du boisement, et sont laissées en prairies. Les parties de parcelle cadastrale classée en 4, ont fait l'objet d'une étude pédologique (jointe en annexe qui montre qu'il ne s'agit pas de zone humide).

Ainsi le travail préparatoire du sol et les travaux de plantation, ne se faisant pas sur les zones humides, n'affecteront en rien les zones humides.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Opérations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier telles que préconisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire. Les entretiens consisteront les cinq premières années, en un passage de girobroyeur entre les lignes et sur les parties périphériques en herbe, une fois par an, ainsi qu'un dégagement manuel sur les lignes de plantation, si nécessaire. Aucun traitement chimique ne sera réalisé. Puis au bout des cinq années de plantation, le girobroyage se fera uniquement sur les bordures périphériques restées en herbe, une fois par an. Vers l'âge de 18 ans, une première éclaircie enlèvera environ 25 % du nombre des plants, afin de permettre à ceux qui restent de se développer correctement. Tous les 8 à 10 ans une éclaircie interviendra pour enlever 15 % du nombre de tiges, et cela sur plus de 100 ans.

En aucun cas il n'est prévu d'arrosage des plants, car même lors des étés très secs de 2003, 2018, 2019 et 2022, les plantations réalisées dans de bonnes conditions n'ont jamais besoin d'être arrosées. A aucun moment de la vie de ce peuplement, soit environ 150 ans, il n'est prévu d'arrosage.

Le peuplement étant composé à majorité de chênes sessiles, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 150 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface	23,0444 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en limite immédiate de la ZNIEFF de type 2 "Bois du PUY" pour le boisement n°4. Le boisement n° 1 en est distant d'environ 250 mètres, le boisement n° 2 en est distant d'environ 580 mètres, le boisement n° 3 en est distant d'environ 180 mètres.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le boisement se fait uniquement sur les zones non cartographiées en classement 5 ou 6 sur la carte pédologique du Conseil Départemental de la Mayenne. Pour les zones classées en 4 sur cette carte, des sondages pédologiques ont été faits qui montrent qu'il ne s'agit pas de zone humide. Le rapport pédologique fait par Monsieur Michel COLOMBET, est fourni en annexe. Aucune plante indicatrice de milieu humide n'a été trouvée sur place.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence d'une nouvelle plantation sur le bilan hydrique d'une parcelle par prélèvement racinaire et évapotranspiration.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces parcelles ne recevront plus aucun traitement chimique, ni apport d'engrais, de par l'abandon de l'activité agricole, ce qui ne pourra qu'améliorer les ressources en eau potable. Il n'y aura aucun franchissement de cours d'eau. Les parcelles situées en bordure du cours d'eau "la Taude" sont laissées en prairie pour ne pas le perturber.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en associant des zones en herbe, les haies existantes et des peuplements forestiers, ainsi qu'en mélangeant diverses essences feuillues locales, va recréer une variété biologique favorable à la biodiversité existante. Les plantations se faisant à distance des haies existantes permettront au biotope existant de conserver son environnement. Les zones humides sont en dehors du projet de plantation. Le Sud de la parcelle 684 et la parcelle 35, qui longent le cours d'eau "la Taude" ne sont pas plantés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car le projet de boisement se fait autour d'un bois déjà existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles anciennes utilisées en agriculture dont le boisement va générer une production de bois et une activité sylvicole. D'autre part ce boisement aura une incidence positive sur la qualité de l'eau et de l'air. Le boisement en se substituant à l'agriculture, supprimera tous les apports chimiques et contribuera donc à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le sol. Par ailleurs le boisement en captant le gaz carbonique et en rejetant de l'oxygène, améliorera la qualité de l'air.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les haies et talus boisés seront conservés. Le boisement sera composé uniquement d'essences feuillues locales (chêne sessile, merisier, charme, cormier, alisier torminal, érable champêtre).

Toutes les zones humides ont exclues du projet de boisement et sont maintenues en prairies. Le boisement est toujours éloigné des mares. Il n'y aura aucun boisement en bordure du cours d'eau "la Taude"; Ainsi il n'y aura aucune incidence sur les zones humides.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement concerne des terres agricoles qui ne sont plus cultivées. La plantation sera faite uniquement en feuillus locaux, qui préservera et augmentera la biodiversité. Les haies et talus boisés seront conservés. Toutes les zones humides ont été exclues du projet de boisement et seront laissées en prairies. Les parcelles situées en bordure du cours d'eau "la Taude" sont aussi exclues du projet de boisement et seront laissées en prairies. Nous estimons avoir pris les précautions nécessaires pour être dispensés d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport d'expertise pédoécologique rédigé par M. COLOMBET	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DUVERGER

Prénom Didier

Qualité du signataire gérant du GFR du Bois du Puy

A PARIS

Fait le 15/02/2024



Signature du (des) demandeur(s)